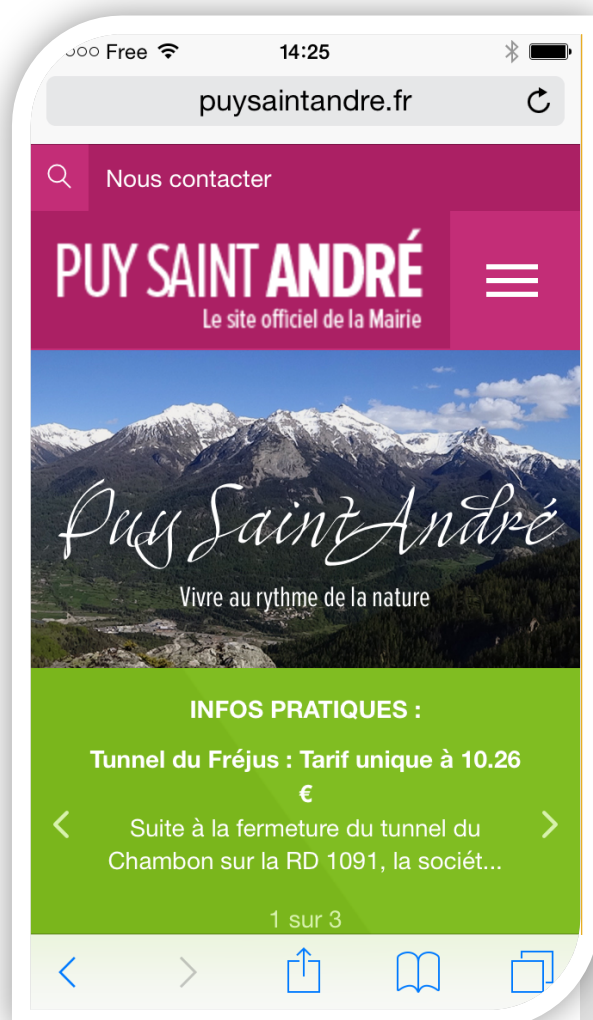


Journal Municipal

PUY SAINT ANDRÉ

Au sommaire

- **Page 2** : Les infos pratiques et les consignes
- **Page 3** : Le nouveau site web de la commune
- **Pages 4 et 5** : Ça bouge avec les Frairies
- **Page 6** : Forêt et agriculture à Puy Saint André
- **Page 7** : Etat Civil et PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- **Page 8** : Urbanisme
- **Pages 9 à 15** : Les délibérations du Conseil Municipal
- **Page 16** : L'histoire du ski à Puy Saint André



www.puysaintandre.fr

Un nouveau site pour mieux vous informer sur la vie de votre commune à découvrir dès maintenant, sur vos ordinateurs mais aussi sur vos tablettes et smartphones.

Coordonnées

le Village,
05100 Puy Saint-André

Tel : **04 92 20 24 26**

Fax : 04 92 21 11 51

Email : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr



INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE AU PUBLIC

Lundi : 9h / 12h – 14h/ 16h

Mercredi : 9h / 12h

Jeudi : 9h / 12h – 14h/ 16h

LE MAIRE ET LES ADJOINTS
VOUS RENCONTRENT SUR
RENDEZ VOUS

Permanences du Maire

les mardis après midi

sur rendez-vous

Tel : 04.92.20.24.26

Fax : 04.92.21.11.51

E-mail : maire.puysaintandre

@wanadoo.fr

www.puysaintandre.fr

VOTRE GAZETTE NUMÉRIQUE

Consultez votre gazette en
ligne ou téléchargez-la sur
www.puysaintandre.fr

Vous y trouverez également
toutes les informations de la
commune et les événements.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Modification du planning des permanences

La Mairie de Puy Saint André vous informe que durant la période
du 15 juillet au 18 août 2015 votre bibliothèque sera fermée.

Bonnes vacances à tous !

Reprise normale des permanences à compter du 19 août 2015,
les mercredis de 17H00 à 18H30 et les vendredis de 18H00 à
19H30

Nous vous accueillerons avec plaisir, venez nombreux.

Les bénévoles

Restriction de l'utilisation de l'eau potable

Le Maire de la commune de Puy Saint André

INFORME

que
conformément à l'arrêté du Maire du 30 juillet 2007 :
Et vu la baisse actuelle des niveaux
des réservoirs d'eau potable.

➤ L'arrosage des pelouses et des cultures au moyen
d'arroseurs rotatifs ainsi que le lavage des voitures à
l'eau potable sont interdits.

➤ L'arrosage des jardins potagers, des massifs fleuris
et des arbres fruitiers ou d'ornement est autorisé
seulement avec un système de « goutte à goutte »
ou d'arrosoirs.

Les services de la gendarmerie sont chargés
de l'application de cet arrêté.

Le 20 juillet 2015

Le Maire

Pierre LEROY



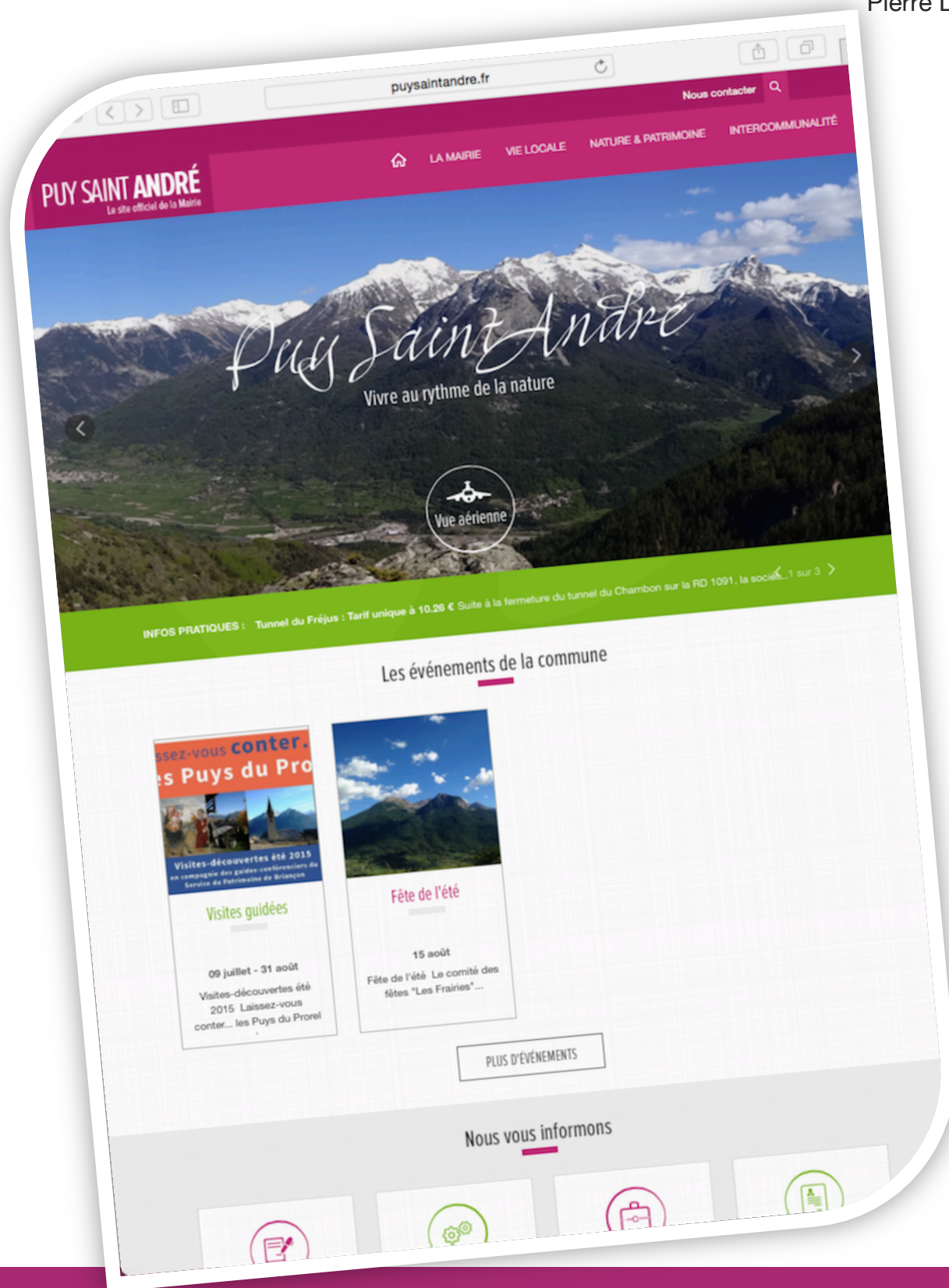
Le Mot du Maire

En 2008, le Conseil Municipal de Puy Saint André a souhaité se doter d'un site internet afin de mieux communiquer avec ses habitants. Après quelques années d'usage, il nous a semblé important de moderniser cet outil indispensable. Je vous invite donc à le découvrir sans attendre sur www.puysaintandre.fr

À cette occasion nous avons voulu que ce nouveau site soit davantage interactif et qu'il permette à chacun d'entre nous de mieux échanger et de répondre à vos interrogations.

Bon voyage dans votre village, et aidez-nous à mieux vivre ensemble.

Pierre LEROY





LE 15 AOÛT : C'EST LA FÊTE DE L'ÉTÉ

Le comité des fêtes "Les Frairies"

ainsi que la commune de Puy Saint André vous invitent à venir fêter l'été, le **15 août**. Début des festivités dès 11H00 sur la place Joseph Violin (Chef-Lieu).

Au programme :

- 11H00 Messe
- 12H00 Apéritif offert
- Suivi d'une *paëlla* géante (sur réservation uniquement)

La journée placée sous le signe de la convivialité sera rythmée par de nombreuses animations! *Jeux pour enfants, tournois de pétanque et ping-pong, exposition artistique* (salle des associations), le tout accompagné des mélodies entraînantes du *groupe Saxacordes* (jazz manouche)!

Réservations pour la paëlla avant le 9 août 2015.

10 €/adulte 5 €/enfant (- 12 ans)

Veuillez envoyer votre inscription (Nom, téléphone, nombre exact et somme à régler) à :

M. et Mme FAURE-GEORS - 123 Chemin du Four - Pierrefeu - 05100 Puy Saint André - Tél : 04.92.20.25.64/06.18.36.10.97

ou

Mme BLAIS Ginette - 57 Soubre le Puy - 05100 Puy Saint André - Tél 06.70.08.89.67

C'est avec un grand plaisir que nous vous attendons nombreux!

Scène ouverte à tous : venez nous régaler de vos talents et prenez la scène pour quelques instants, musiques, contes, histoires, chants, tout est possible: contactez Véronique au 06-74-44-26-43

Exposition artistique : que tous les artistes connus et méconnus de la commune prennent contact avec Laurent au 06-20-66-37-00 ou par mail :

lesfrairies@gmail.com

A bientôt

www.facebook.com/lesfrairies

Carnaval 1 Mars 15 Puy Saint André

Le comité des fêtes « LES FRAIRIES » organise le Carnaval de Puy-Saint-André et ravive une tradition locale

C'est un festival de couleurs vives et de personnages en tous genres qui ont défilé dans les rues de Puy-Saint-André ce dimanche 1^{er} mars dès 14h30. Cortège, goûter, vin chaud, conte d'hiver, lots remis aux enfants déguisés suite à un tirage au sort, embrasement d'un personnage de paille gigantesque : l'après-midi fut une belle réussite. Des étoiles plein les yeux, les enfants de la commune ont déambulé déguisés dans les rues du chef-lieu, accompagnés de leurs parents aux regards tout aussi émerveillés, entraînant derrière eux le « Carmentran ». Ce géant de paille costumé, confectionné avec ingéniosité par le comité des fêtes, fut tracté en musique par la foule, jusqu'au bûcher conçu spécialement pour l'occasion. On raconte que la mise à feu de ce colosse apporterait prospérité et santé aux villageois. L'année 2015 commencerait donc sous les meilleurs auspices pour la quarantaine de personnes ayant eu la hardiesse de braver les premières gouttes de pluie de la saison. Le comité des fêtes remercie la municipalité de la commune haut-perchée pour son soutien ainsi que ses habitants pour leur magnifique enthousiasme.





Journée aux îles Borromées du 07 Juin 2015

C'est sous un soleil éclatant que les participants au voyage ont pu visiter avec admiration Isola Bella et l'île des pêcheurs sur le lac Majeur (Italie). Une très bonne ambiance pour cette belle aventure.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DES FRAIRIES

A PUY SAINT ANDRÉ

A l'automne (date à préciser ultérieurement) : vide grenier sur le parking du Clos du vas.

Le 15 Novembre : La fête de Saint André, messe et repas dansant à la salle du Chef-lieu.

Débardage avec un cheval



Pour sortir des arbres avec
un plus faible écrasement
du terrain naturel



C'est la méthode retenue par
l'équipe municipale pour la
prochaine coupe de bois qui sera
réalisée par l'ONF.



AGRICULTURE ET FORÊT A PUY SAINT ANDRÉ

L'Association Foncière Pastorale, après avoir reçu plusieurs candidatures, a retenu Eric LOCICERO comme futur maraîcher sur des parcelles situées à l'aval de la route des moulins.

Actuellement il cultive des parcelles à Puy St Pierre et vend en partie sa production sur le marché du mercredi.

Sa technique de culture n'est pas courante: culture sur "bois raméal fragmenté" ou avec de la paille entre les raies de légumes.

Cette pratique permet de réduire l'arrosage, les pieds des plantes étant sous une couche qui conserve l'humidité.

Pour en savoir plus sur cette méthode, on peut le rencontrer dans ses champs, en prenant rendez-vous avec lui au marché.

Ou attendre l'année prochaine à Puy Saint André....

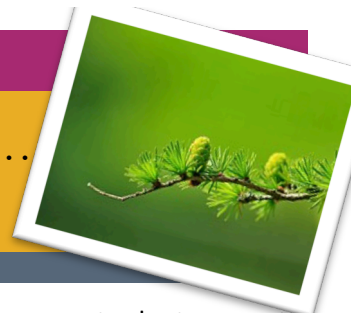


PLANTATION D'ARBRES

Depuis plusieurs années l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) étudie l'impact du réchauffement climatique sur la végétation de nos territoires de montagne. La commune est partenaire de l'INRA pour ces études. Récemment nous avons été sollicités, dans le cadre de cette recherche, pour proposer des terrains communaux afin de procéder à la plantation de 600 mélèzes.

Après la plantation en 2009 de 2000 pins cembro, financés par la fondation Itancia, ce sera la deuxième plantation sur la commune de Puy Saint André, sans compter la plantation d'arbres fruitiers au Clos du vas et au lotissement du Villaret.

L'Urbanisme, ou l'organisation du village et de ses territoires... Révision du Plan Local d'Urbanisme.



L'Urbanisme, c'est la mise en œuvre des politiques urbaines en matière de logement, de transport, d'environnement... permettant de maximiser le potentiel géographique d'un territoire en vue d'une meilleure harmonie des usages et du bien-être des utilisateurs.

Depuis le 18 janvier 2007, la commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU définit les orientations et stratégies d'aménagement de la commune pour les années à venir. Il constitue ainsi un document de synthèse entre l'urbanisme purement réglementaire (fixer des règles encadrant l'acte de construire) et l'urbanisme opérationnel (traduire et déterminer un projet de vie pour la ville de demain, développement économique, social, environnemental...).

Modifié et révisé à plusieurs reprises, le PLU est un document vivant qui doit évoluer. Ne répondant plus aux exigences des élus, ne permettant plus de concrétiser les projets communaux, devenu incompatible avec le projet d'aménagement et de développement durable imposé à l'échelle nationale (Grenelle de l'environnement, loi ALUR...)... il convient de le réviser.

En 2015, la commune s'est engagée dans une démarche de révision générale du Plan Local d'Urbanisme et par délibération du 28 mai 2015, le conseil municipal en a défini les modalités de concertation. Cette délibération, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, est consultable en mairie.

L'urbanisme est l'affaire de tous et votre avis nous intéresse. Cette révision devra être effective avant fin 2016. Pendant cette période, des réunions publiques seront organisées. Des ateliers thématiques vous seront proposés dans différents hameaux de Puy Saint André et nous restons à votre disposition pour entendre vos remarques et vos idées.



Noa



Zoé



NAISSANCES :

Noa LEGRAIN

Né le 7 janvier 2015

Fils de Céline GAILLARD

Et de Sébastien LEGRAIN

Zoé TURC

Née le 30 mai 2015

ETAT CIVIL

Fille de Laura FLIPO

Et de Cléo TURC

Laïs CARDOSO TEIXEIRA

Née le 9 juin 2015

Fille de Manuela BABALONE

Et de Benjamin CARDOSO

TEIXEIRA

DÉCÉS :

Madame Antoinette ANDRÉ

Décédée le 16 janvier 2015

Madame Chantal GOVART, épouse RICHARD

Décédée le 30 mai 2015



ANNONCE LÉGALE

AVIS AU PUBLIC

Commune

de Puy Saint André

Révision générale du Plan
Local d'Urbanisme (PLU)

Le public est informé que par
délibération du 28 mai 2015,
le conseil municipal a défini
les modalités de concertation
de la révision générale du
PLU.

Cette délibération,
conformément à l'article
L300-2 du code de
l'urbanisme, est consultable
en mairie.

URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES :

DP 01/2015

Mr et Mme Gérard GARCIA
Le Chef-Lieu
Réalisation d'un escalier
Accordée le 27 Mai 2015

DP 02/2015

Commune de Puy Saint André
Le Chef-Lieu
Installation d'une barrière de
protection en bois
Accordée le 11 Mars 2015

DP 03/2015

Mr Jean-Paul GIOVARESCO
Derrière Le Puy
Installation d'une barrière de
sécurité en bois
Accordée le 11 Mars 2015

DP 04/2015

Mme Florence NISSARD
Le Chef-Lieu
Création de deux ouvertures en
façade Est
Accordée le 24 Mars 2015

DP 05/2015

Mme Marie-Claire BARI
Le Chef-Lieu
Prolongement d'un mur
souterrain d'étanchéité
Accordée le 09 Avril 2015

DP 07/2015

Mr Jérémy ROUSSET
Pierre Feu
Modification de l'emplacement
d'une fenêtre de toit et
suppression d'une porte
Accordée le 15 Mai 2015

DP 08/2015

Mr Boris NIERMONT
Le Chef-Lieu
Modification des ouvertures, des
balcons et création d'une lucarne
Accordée le 20 Mai 2015

DP 09/2015

Mr et Mme Vincent BLANCHARD
Le Clos du Vas
Réfection d'un escalier existant
Accordée le 21 Juin 2015

PERMIS DE CONSTRUIRE :

PC 03/2014

Mme Aurélie DEFAUX
Impasse du Guy
Construction d'une maison
individuelle
Accordé le 13 Avril 2015

PC 05/2008 – Modificatif n°01

Mr Cédric JOUBERT-BOUSSON
Le Chef-Lieu
Modification de l'aspect extérieur
d'une habitation
Accordé le 05 Décembre 2014

PC 01/2015

Mme Stéphanie POINSONNET
Le Chef-Lieu
Rénovation et extension d'un
chalet existant
Accordé le 18 Mai 2015

PERMIS D'AMENAGER :

PA00510714H0001-01
SCV-Domaine Skiabile
Chauvet d'en Haut - Télésiège fixe
de la Croix de La Nore
Demande de mise en exploitation
Accordé le 11 Décembre 2014



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité des décisions du Conseil Municipal est consultable en Mairie ou sur www.puysaintandre.fr

15 janvier 2015

**S.A.F.E.R. PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
(Société d'Aménagement Foncier et
Etablissement Rural)**

Promesse unilatérale d'achat et d'acquisition

La collectivité décide d'acquérir des parcelles d'une superficie totale de 1 ha 78 a 42 ca pour un montant de 10 850 € par l'intermédiaire de la SAFER. (vote à l'unanimité)

CONVENTION « ACCESSIBILITE DES LOCAUX DE TRAVAIL ET/OU DES ETABLISSEMENTS

Commune / Centre de Gestion des Hautes-Alpes

La collectivité fait appel au Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour assurer la mise en accessibilité réglementaire et obligatoire des bâtiments communaux ouverts au public. (vote à l'unanimité)

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION ET D'INTERETS DE RETARD D'UNE TAXE D'EQUIPEMENT (TLE)

Le conseil municipal accorde la remise gracieuse de majoration et d'intérêts de la taxe d'équipement portant sur le PC 10712H0001 Madame CAMARA BOREL Chantal pour 54 € (vote Pour : 8 Abstention : 1).

FONDS DE CONCOURS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 2014

Demande d'attribution – Plan de financement

Un certain nombre de travaux concernant l'accessibilité et la sécurité doivent être réalisés sur le territoire communal pour 27 530.60 €. La CCB est sollicitée pour une participation à hauteur de 10 000€. (vote à l'unanimité)

MOTION DE SOUTIEN A LA PERENNITE DE LA LIGNE FERROVIAIRE DU VAL DE DURANCE

Le Conseil municipal se prononce en faveur du maintien de la ligne ferroviaire du Val Durance, pour la pérennité de cette ligne et de son train de nuit. (vote à l'unanimité)

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°2

Relative à la participation au carrefour du Clos du Vas, lors de l'établissement du budget 2014, il a été prévu 42 999.93 € au lieu de 42 999.94 € il est nécessaire de réajuster les crédits de 0.01 €.(vote à l'unanimité)

31 mars 2015

ADMISSION EN NON VALEUR – produits irrécouvrables

Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la liste 213180216 d'un montant de 13 900.90 € concernant des factures de secours sur pistes impayées les loyers d'Hémisphère locataire du centre de vacances du Clos du Vas. (vote à l'unanimité)

ASSURANCE - Autorisation donnée au Maire de signer les avenants

La collectivité prolonge les contrats (assurance véhicules, bâtiments, juridique, élu) existants par des avenants jusqu'au 30 juin 2015 avec la SMACL. (vote à l'unanimité)

ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant

La collectivité décide de prolonger le contrat qui garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

existant par un avenant jusqu'au 31 décembre 2015 avec la QUATREM. (vote à l'unanimité)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS / COMMUNE

Adhésion service commun chargé des Autorisations Droit du Sol

Dans les Hautes Alpes, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a annoncé qu'elle cesserait d'instruire les dossiers d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le conseil municipal approuve la mise en place d'un service intercommunal chargé de l'instruction et confirme l'adhésion de la Commune de Puy Saint André à ce dispositif. (vote à l'unanimité)

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) / COMMUNE

Complément Travaux 2014

Le sentier du Lynx au-dessus de Puy Chalvin pour 200 €. (vote à l'unanimité)

AMENAGEMENT VILLAGE Illuminations extérieures

La collectivité décide de se s'équiper de quelques illuminations basse consommation auprès de la société distri-fête (déstockage) pour un montant de 2 460.50€HT. (vote à l'unanimité)

SITE INTERNET DE LA COMMUNE - Choix du prestataire

Après consultation, l'entreprise websenso est retenue pour la refonte du site (3000 €HT) et les frais de maintenance annuelle (400 €HT). (vote à l'unanimité)

PARTICIPATION FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - Conseil Général 2015

Le conseil municipal décide une participation de 169.40 € au Fonds de Solidarité pour le logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. (vote à l'unanimité)

AUTORISATION DE PASSAGE - Parcelle communal B692 au bout de l'impasse du Guy

Le conseil municipal autorise l'accès au domaine public par la parcelle communale B69, au bout de l'impasse du Guy, à l'ensemble des propriétés riveraines et le passage de leurs réseaux incluant les raccordements, en tréfonds. (vote à l'unanimité)

PARTICULIER/COMMUNE - Convention d'occupation du domaine public communal à titre précaire et révocable

Une déclaration préalable a été déposée pour la création d'un accès à une habitation au chef-lieu.

L'accès s'effectuera sur le domaine public communal, aussi il est nécessaire de prévoir une convention qui définira les modalités techniques et obligations des preneurs. (vote à 1 abstention et 8 voix pour)

Avancement de grade - Création d'un poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe

Modification du tableau des effectifs

Un agent du service technique est proposé au tableau des avancements de grade de la collectivité ;

le Maire procédera à la nomination de l'agent concerné. (vote à l'unanimité)

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE PUY SAINT ANDRE

Convention de collaboration Commune / Conseil Général

Le conseil municipal approuve la nomination de Mme PROUVE Mireille comme titulaire et de Mr RAMPAL Denis comme suppléant responsable du dépôt et point lecture de la bibliothèque de Puy Saint André et valide la liste des bénévoles. (vote à l'unanimité)

ASA DES CANAUX DE PUY SAINT ANDRE / COMMUNE - Convention de mise à disposition d'un local communal

La collectivité autorise la mise à disposition d'un local communal au profit de l'ASA des canaux de Puy Saint André dont les conditions seront définies par convention. (vote à l'unanimité)

DELIVRANCE D'UNE COUPE DE BOIS 2015 - En régie dans la parcelle 6

Le Conseil municipal décide que la coupe martelée dans la parcelle forestière 6 sera délivrée à la Commune pour la satisfaction des besoins en affouage et confie à l'ONF Service Bois la maîtrise d'œuvre de ces travaux d'exploitation, une convention sera présentée par l'ONF ultérieurement. (vote à l'unanimité)

Traités TAFTA et CETA - délibération d'opposition

La commune de Puy Saint André manifeste son opposition à ces deux traités (PTCI, TAFTA en anglais, et AECG, CETA en anglais), dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence. (vote 3 abstentions et 6 voix pour)

9 avril 2015

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU

Délibération prescrivant et définissant les modalités de concertation. (vote à l'unanimité)

COMMUNE / CAUE

Convention de partenariat avec le C.A.U.E. 05 (Conseil Architecture d'Urbanisme Environnement) pour l'élaboration du dossier

de consultation concernant le projet de révision générale du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Le conseil municipal confie au CAUE 05 la mission de réaliser le dossier de consultation moyennant la somme forfaitaire de 2000 €. (vote à l'unanimité)

Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et du Plan d'Action

L'employeur à l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection des travailleurs qu'il emploie. Il doit évaluer les risques professionnels dans sa collectivité et retranscrire cette évaluation dans un document Unique.

Le conseil municipal approuve le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le Plan d'Action réalisé par le centre de gestion du 05. (vote à l'unanimité)

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - Convention cadre partenariat 2015

Une convention pour 2015 est signée définissant les modalités financières de certaines formations payantes. (vote à l'unanimité)

TRAVAUX DE RESERVATION POUR EXTENSION DE RESEAUX FUTURS

Électricité – eau - CLOS DU VAS

Étant donné les futurs projets de la commune sur cette zone, il semble pertinent de profiter de cette période de travaux afin d'installer les réservations des futurs réseaux (eau électricité).

Après consultation, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise SUDATI pour 3 269.00 €HT pour la réalisation de ces travaux. (vote à l'unanimité)

BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2014 et affectation du résultat :

Fonctionnement

recettes 590 419.72 € - dépenses 311 181.88 € =
résultat 279 237.84 €

Investissement

recettes 915 220.45 € - dépenses 920 446.07 € =
résultat 5 225.62 €

Compte de gestion :

Approuve le Compte de Gestion dressé par
Monsieur LAURENT Didier, Receveur de la
Commune.

Taux des trois taxes :

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition
pour l'année 2015

Taxe Habitation	10.28	%
-----------------	-------	---

Taxe Foncière- bâti-	11.51	%
----------------------	-------	---

Taxe Foncière – non bâti -	82.87	%
----------------------------	-------	---

Budget primitif 2015

Fonctionnement

dépenses 730 127.51€ recettes 730 127.51 €

Investissement

dépenses 462 085.10 € recettes 462 085.10 €

(vote à l'unanimité)

BUDGET EAU - Compte administratif 2014 et affectation du résultat :

Fonctionnement

recettes 45 770.34 € - Dépenses 41 464.82 € =
résultat 4 305.52 €

Investissement

recettes 30 046.80 €- dépenses 3 261.79 € =
résultat 26 785.01 €

Compte de gestion :

Approuve le Compte de Gestion dressé par
Monsieur LAURENT Didier, Receveur de la
Commune.

Budget primitif 2015

Fonctionnement	dépenses	137 389.30 €
----------------	----------	--------------

recettes 137 389.30 €

Investissement

dépenses	193 286.80 €	recettes	193 286.80 €
----------	--------------	----------	--------------

(vote à l'unanimité)

BUDGET CCAS - Compte administratif 2014 et affectation du résultat :

Fonctionnement recettes 0 € - Dépenses 0 € =
résultat 0 €

Compte de gestion :

Approuve le Compte de Gestion dressé par
Monsieur LAURENT Didier, Receveur de la
Commune.

Budget primitif 2015

Fonctionnement

dépenses	1 506.58 €	recettes	1 506.58 €
----------	------------	----------	------------

(vote à l'unanimité)

28 mai 2015

**BON DE COMMANDE de PARTENARIAT
VILLE DE BRIANCON / COMMUNE DE
PUY SAINT ANDRE / COMMUNE DE
PUY SAINT PIERRE ETE 2015** Projet de
visites guidées

Il est proposé 8 circuits entre Puy-Saint-Pierre et
Puy-Saint-André pour l'été 2015, dans le cadre de la
convention du label Ville d'Art et d'Histoire, cette
prestation s'élève à 499.36 €.(vote à l'unanimité)

**BON DE COMMANDE de PARTENARIAT
VILLE DE BRIANCON / COMMUNE DE
PUY SAINT ANDRE**

ETE 2015 Projet de visites guidées

Il est proposé 2 circuits exclusivement sur Puy Saint
André et Puy Chalvin, cette prestation s'élève à
249.68 €.(vote à l'unanimité)

OFFICE DU TOURISME DE BRIANCON / COMMUNE

Convention relative à la promotion et au développement de l'offre touristique d'une commune environnante à Briançon année 2015

Le montant de la participation annuelle forfaitaire est de 850 €.(vote à l'unanimité)

DEMANDES DE SUBVENTIONS SOLLICITEES AUPRES DE LA COMMUNE -

Année 2015

Conseil municipal attribut les subventions suivantes :

Vivre et vieillir chez soi 100€, les décablés 500€ ; ski club Montgenèvre Val Clarée 600€, classe sportive des Garcins 180€, ADSCB 100€, CSHB 400€, association des amis de l'école de Saint Blaise 600€, les Frairies 2 500€, AREN 05 100€, UTL 300€, secours catholique 100€, ADMR 200€, solidarité handicapés DU PAYS Briançonnais 150€, association la Ronde des Puys 600€, CAF 100€, Briançon Escalade 400€.(vote à l'unanimité)

FORFAITS DE SKI 2014/2015

Participation financière communale

Dans le cadre d'une convention qui lie la Compagnie des Alpes et le SIVU du Prorel, un tarif particulièrement intéressant est proposé pour le forfait de ski alpin des enfants résidant sur la commune de Puy Saint André.

Parmi les trois communes concernées par cette mesure tarifaire, les conditions d'attribution notées dans l'annexe 8 de la Délégation de Service Public du SIVU du Prorel ont été interprétées différemment.

Le conseil municipal accepte de prendre en charge le différentiel pour que l'ensemble des enfants de moins de 20 ans, quelque soit le lieu de scolarisation, bénéficient des mêmes tarifs pour la saison 2014/2015. (vote à l'unanimité)

CONVENTION CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) / COMMUNE

Travaux 2015

L'association se mettrait à la disposition de la commune pour un total de 18 journées.

L'ensemble de la mission s'élève à 3 350 euros. (vote à l'unanimité)

CONVENTION COMMUNE / CCB ET COMMUNES MEMBRES

groupement de commandes de fourniture d'électricité et services associés

Dès le 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés pour les sites raccordés à une puissance électrique supérieure 36 kVA (tarifs « jaune » et « vert »), à la même date, les acheteurs soumis au Code des Marchés Publics, notamment les collectivités territoriales devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché pour ces tarifs avec un fournisseur de leur choix.

Le conseil municipal approuve les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et désigne la Communauté de Communes du Briançonnais comme coordinateur du groupement de commandes. (vote à l'unanimité)

MAIRIE / SALLE DES ASSOCIATIONS

Acquisition équipement – rideaux

Depuis la création de la Mairie et de ses annexes, la salle des associations est régulièrement utilisée pour des réunions qui nécessitent l'utilisation de vidéo projecteur.

Il est nécessaire de faire l'acquisition de rideaux occultant pour faciliter ces rétroprojections, après consultation la SARL Art de vivre a été retenue pour 936.48 € TTC. (vote à l'unanimité)

REHABILITATION PETIT PATRIMOINE

Oratoire Sainte Anne

La réfection du texte en façade doit faire l'objet d'une intervention d'un professionnel, le devis de Mr DANIEL Régis da été retenu pour 420.00 € (vote à l'unanimité).

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU

Délibération prescrivant et définissant les modalités de concertation. (vote à l'unanimité)

EAU POTABLE - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de L'eau potable - Année 2014

Le conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2014.

REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE

Révision n°1 tarif intervention commune article 4.5 du règlement

Par délibération en date du 17 juillet 2013, le conseil municipal a adopté le règlement du service d'eau de la commune de Puy Saint André définissant les obligations mutuelles de la collectivité et de l'abonné.

Le règlement sera modifié de la façon suivante :

« les frais de fermeture et d'ouverture de l'alimentation en eau à votre demande pour convenance personnelle sont à votre charge et sont fixés forfaitairement pour chaque déplacement à 25 € (soit 50 € fermeture et ouverture) » (vote à l'unanimité)

Réseau d'eau potable

Equipements neufs – lieu dit la Roche au Chef Lieu

Il est proposé de mettre en place une antenne neuve en plymouth PEHD afin d'abandonner la vieille conduite et un regard avec deux vannes de branchements.

Une vanne de sectionnement serait posée sur la conduite principale permettrait d'isoler le quartier en cas de besoin.

Total 3 270 € HT. (vote à l'unanimité).

Convention « Présence Alpes du sud » ERDF/COMMUNE

Correspondant intempéries

Le conseil municipal désigne Henri FAURE GEORS correspondant intempéries. (vote à l'unanimité).

PREVENTION DES RQUES PROFESSIONNELS

COMMUNE / CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES

Avenant N° 3 convention prestation mission d'assistant de prévention.

la Commune a conventionné avec le Centre de Gestion pour la mission d'assistant de prévention par délibération 29 août 2012.

le document unique ayant été réalisé, il est nécessaire de réajuster ce temps, des missions de 4 heures par mois paraissent aujourd'hui plus adaptées au lieu de 8h par la signature d'un avenant. (vote à l'unanimité).

ASSURANCE

Autorisation donnée au Maire de signer les avenants

La collectivité décide de prolonger les contrats (assurance véhicules, bâtiments, juridique, élu) existants par des avenants jusqu'au 31 décembre 2015 avec la SMACL. (vote à l'unanimité)

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE / COMMUNE

CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PATURAGE BOVINS ET OVINS

En forêt communale relevant du régime forestier

Suite à des erreurs matérielles, cet acte remplace celui du 02 octobre 2014 n°58 et du 4 décembre le n°67

Il est nécessaire de prévoir des conventions entre la Commune de Puy Saint André et l'Association Foncière Pastorale de Puy Saint André pour le pâturage en forêt communale relevant du régime forestier.

Deux conventions pluriannuelles de pâturage bovins et ovins vont définir les modalités techniques et financières entre chaque partie sous le couvert de l'Office National des Forêts. (vote à l'unanimité)

SINISTRE SALLE DES ASSOCIATIONS

Travaux de remise en état

Une fuite d'eau importante a eu lieu courant 2013 et a imbibé le sol de la salle des associations.

Les cloisons en Placoplatre ont été dégradées gravement par les remontées d'humidité.

Une expertise a été réalisée le 4 février 2014 accordant à la commune une indemnité de 8 908.68 € qui nous été versée fin février 2014, tenant compte d'un partie de vétusté.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise MIAZZI pour un montant de 8 446.51 €HT. (vote à l'unanimité)

CONVENTION CENTRE DE GESTION 05 / COMMUNE

Service remplacement Avenant n°1 à la convention du 5 septembre 2013

La collectivité fait appel au service remplacement du centre de gestion des Hautes Alpes pour le recrutement de certains agents.

Un avenant n°1, prenant en compte la réévaluation des grilles indiciaires est proposé. (vote à l'unanimité)

RESERVE NATURELLE REGIONALE DES PARTIAS

Co-gestion commune / Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA

aide financière

Il est proposé aux membres du conseil municipal est de soutenir la LPO PACA dans sa mission de gestion de la RNR des Partias, aux côtés de la commune de Puy-Saint-André, en lui permettant d'acquérir le matériel nécessaire à la protection du lac des Partias.

Il est proposé de verser une aide financière à la LPO d'un montant de **1 411 €** pour 2015. (vote à

l'unanimité)

AIRE DE JEUX CHEF LIEU

Acquisition jeu sur ressort

Dans l'espace de jeux au chef lieu, il est nécessaire de remplacer un jouet sur ressort cassé, après consultation, l'entreprise ALTRAD a été retenue pour un montant de 559.50 HT. (vote à l'unanimité)





LE SKI À PUY SAINT ANDRÉ

Une histoire marquée par la passion de la neige et du sport !

Le ski sur la commune a commencé bien avant que le domaine skiable de Serre-Chevalier ne s'étende sur les alpages du Prorél.

C'est à la fin des années 60 qu'une première remontée mécanique voit le jour à Puy Chalvin, dans le vallon entre le village et l'actuelle chèvrerie, suite à l'initiative de l'ASB (Association Sainte Barbe). On fait preuve d'ingéniosité. Un câble s'enroulant sur une carcasse de voiture dont le moteur fonctionnait encore faisait l'affaire (cf. photo). À l'époque pas de réglementation, pas d'assurance... (Installation toujours visible près de la ferme de Puy Chalvin)

Les frais étaient pris en charge par l'ASB qui regroupait des mineurs de Gardanne, dont la plupart était des descendants d'habitants de Puy Saint

André, Puy Saint Pierre, « émigrés » après l'incendie dévastateur de 1927.

En 1975 un véritable tire fesses (sans pylônes) est acheté à la station de l'Alpe d'Huez par les Amis des Combes (cf. photo). Cet engin qui a vu les débuts de nombreux enfants et même d'adultes a fait la joie de tous. Mais pour pouvoir profiter des plaisirs de la glisse, il fallait monter jusqu'aux Combes en peaux de phoques, en raquettes ou même à pieds pour les plus téméraires. Cet équipement n'est plus en service à ce jour mais pourrait très facilement être remis en service si les jeunes s'y intéressaient.

Les projets fleurissent

Vers les années 80 de grands projets d'équipement au départ de Briançon

voient le jour. Il s'agit de réaliser un accès direct au domaine de Serre-Chevalier depuis le centre-ville et de profiter des nouvelles installations afin d'offrir de magnifiques descentes sur Briançon via des pistes de ski habilement remodelées.

Le but étant simple, relier la ville au col du Prorél, véritable porte d'entrée sur le domaine skiable de Serre-Chevalier. Mais pour cela il faut passer par la commune ! Ses vastes étendues de neige ensoleillées qui entourent le Prorél semblent alors idéales pour y implanter de nouvelles remontées mécaniques. Ces dernières financées par la ville de Briançon au titre de droit de passage, sont alors installées et la liaison est

inaugurée en 1989, ainsi qu'un télésiège qui aurait dû relier directement Puy Chalvin au domaine skiable. Mais la partie basse de cet appareil ne sera jamais mis en service, seul le deuxième tronçon sera autorisé. Le premier tronçon n'ayant donc jamais fonctionné, Briançon très endettée par ces investissements demande alors à la municipalité de Puy Saint André de reprendre ce matériel considéré comme inutile et accorde en contrepartie quelques compensations à la commune. Le matériel une fois démonté sera revendu à des stations de sports d'hiver d'Isère et de Savoie.

De grands projets d'équipement devaient également voir le jour sur le vallon des Partias. Parmi lesquels une dizaine de remontées mécaniques ainsi

qu'un grand parc immobilier, mais ils resteront au stade embryonnaires.

Demeurent à ce jour trois remontées sur la commune :

- Le télésiège du Rocher Blanc
- Le téléski de Serre Blanc
- Le nouveau télésiège de la Croix de la Nore (tout jeune remplaçant du téléski initial, mis au rebut pour son trop faible débit)

Trois remontées gérées par le SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique), regroupant les communes de Briançon, Puy Saint Pierre et Puy Saint André. Le syndicat a par ailleurs délégué l'exploitation des remontées mécaniques et de l'entretien des pistes à Serre-Chevalier Ski Développement



qui gère la totalité du domaine skiable.

Merci à Denis Hédé pour cet article.

NDLR : La commune est également propriétaire du restaurant d'altitude « Le Serre Blanc », seul restaurant en face sud sur le secteur de Serre-Chevalier.